Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 28 mai 2026 **Date de publication :** Lundi 15 juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 22* *Pour :* 22 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe, KERMOAL Morgane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 06 05	*Absents excusés* : TREVIEN Laurence (Pouvoir donné à LE GALL Gisèle), KERRIOU Nolwenn (Pouvoir donné à ROUE Maëlle), LENOIR Benoît

Objet : Composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale

Monsieur le Maire, Gilbert Miossec

INFORME l'assemblée de la Loi N° 2025-44 du vingt-et-un mai deux mil vingt-cinq, visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales - afin de garantir la vie démocratique, la cohésion municipale et la parité - et modifiant la composition des commissions de contrôle de la liste électorale.

PRECISE que la présence de deux listes au Conseil Municipal impose une composition de cinq membres dont trois de la liste ayant obtenu le plus de sièges pris dans l'ordre du Tableau du Conseil Municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et deux de l'autre liste pris dans l'ordre du Tableau du Conseil Municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux – à l'exception du Maire, des Adjoints au Maire et de la Conseillère Municipale Déléguée.
Pour chaque membre titulaire de la commission, il est possible de prévoir un suppléant provenant de la même liste que le titulaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260605-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT la composition suivante pour la commission de contrôle de la liste électorale :

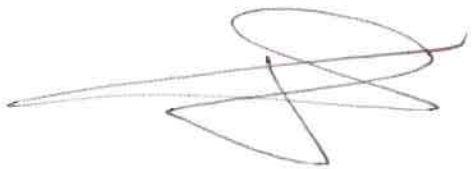
Titulaires : Hubert Le Verge, Philippe Boulc'h, Véronique Boulaire, Philippe Bras, Philippe Guillerm
Suppléants : Armelle Pelhatre, Benoît Lenoir, Laurence Trévien, Morgane Kermoal.

CHARGENT Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Préfet de la présente décision et toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi cinq juin deux mil vingt-six.

Véronique BOULAIRE Secrétaire de séance ***Gilbert MIOSSEC, Maire***





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication